

# OAI INFO 2008 N°64

## BULLETIN D'INFORMATION

### SOMMAIRE

<b>2</b>	<b>LA VIE DE L'ORDRE</b>
2	Assemblée générale OAI 2008, procès-verbal
10	Conseil de l'Union Européenne Conclusions du Conseil relatives à l'architecture : contribution de la culture au développement durable
13	Mise à jour du contrat-type d'architecte, recommandation de l'OAI pour le secteur privé
14	Exposition OAI - Oekofoire 2008
24	Exposition OAI - Semaine nationale du Logement 2008
<b>34</b>	<b>FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE</b>
<b>35</b>	<b>TRIBUNE LIBRE</b>
	Types de règlement de conflit
<b>37</b>	<b>RÉTROSPECTIVE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS OAI</b>
<b>38</b>	<b>PROGRAMME D'ACTIVITÉS OAI</b>
<b>39</b>	<b>TABLEAU DE L'ORDRE</b>
<b>40</b>	<b>FLASHBACK - EUROKA 2007</b>

## EDITORIAL

Cette édition du bulletin OAI illustre surtout les dossiers suivants :

Dans le cadre du « Mierscher Kulturhaus » à Mersch, l'assemblée générale de l'OAI a récemment connu un beau succès ; 133 membres ont assisté à la séance et tenant compte des procurations, env. 39 % des bureaux établis au Luxembourg furent représentés.

Suite à la présentation détaillée du rapport d'activités de l'OAI 2007-2008, l'assemblée a exprimé sa pleine confiance au Conseil de l'Ordre pour l'exercice écoulé, ainsi que pour les perspectives et le programme d'actions en 2009.

L'allocation du président Martin LAMMAR, largement appréciée par l'audience, a initié des réflexions générales quant au positionnement de l'action de l'OAI.

Pour ceux qui n'ont pas pu assister à l'assemblée, ce texte est repris au procès-verbal publié ci-après.

La discussion est ouverte ; à vos plumes, toute contribution sera la bienvenue.

En réponse à une forte demande de documenter les dernières expositions OAI « Oeko-Foire 2008 » et « Semaine nationale du Logement 2008 », nous publions ces réalisations de membres sur les thèmes « Constructions écologiques » et « Haut präiswäert wunnen zu Lëtzebuerg ».

Pour étayer la demande actuelle d'Euroka visant à obtenir un soutien financier européen, nous retraçons les manifestations réussies autour de l'exposition EUROKA « L'architecture au fil de la vie », organisées dans le cadre de « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture en 2007 ».

Vous souhaitant bonne lecture...

Pierre HURT  
Directeur

# LA VIE DE L'ORDRE

## 1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OAI 2008, PROCÈS-VERBAL



L'assemblée générale ordinaire a eu lieu **jeudi 30 octobre 2008** à 18h00  
au **Mierscher Kulturhaus à Mersch**

<b>Nombre de membres présents :</b>	<b>133</b>
Nombre de membres représentés :	86
<b>Total :</b>	<b>219</b>

### Pièces distribuées :

- 1) Rapport d'activités de l'OAI pour l'exercice 07-08
- 2) Bilan (recettes/dépenses) relatif à l'exercice 07-08
- 3) Cotisations pour l'exercice 08-09
- 4) Budget pour l'exercice 08-09
- 5) Convocation, ordre du jour et pièces diverses (par courrier)

L'ordre du jour suivant avait été établi préalablement :

## 1. POINTS STATUTAIRES

### 1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ALLOCUTION PAR LE PRÉSIDENT ; PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS PRIORITAIRES POUR 2008-2009

L'allocution du président Martin LAMMAR a été axée sur des réflexions générales quant au positionnement de l'action de l'OAI.

« Dans l'histoire des activités de l'OAI, toute assemblée générale présente l'occasion, non seulement de faire le point sur la multiplicité des engagements, mais aussi et surtout de se remettre en question et de se demander :

- ▶ Où nous situons-nous ? et où devrions-nous nous situer ?

Ce questionnement vaut pour chacun de nous séparément, architecte ou ingénieur-conseils, et pour notre regroupement au sein de l'OAI.

Notre position, nous ne saurions la reconnaître dans le vide...

- ▶ elle se définira toujours par rapport à d'autres : - clients, maîtres d'ouvrages, - entreprises, - promoteurs, - administrations, - autorités et - gouvernement
- ▶ et pour la préciser, il faudra convenir de repères et d'échelles de valeur.

Pour l'OAI, ceux-ci sont au moins ceux définis par notre loi (13.12.1989), à savoir :

- ▶ La défense des missions d'intérêt public et culturelles
- ▶ La défense des missions d'organisation professionnelle (syndicales)
- ▶ La défense des missions légales et du code de déontologie

Pour les autres intervenants, qui ne peuvent tous se référer à la même loi de 1989, on reconnaîtra néanmoins des échelles de positionnement similaires :

- ▶ La défense d'un intérêt public ou quelque cause altruiste
- ▶ La défense de leurs propres intérêts
- ▶ Et quelque part entre les deux, la défense d'une limite, qu'on pourrait appeler : « le politiquement correct », ou simplement « la morale »

La reconsidération des positions respectives est d'autant plus importante, qu'elles ne sauraient jamais être définitives ; en effet, tout le monde se repositionne continuellement à travers toute action, à travers toute « prise de position ».

L'OAI, à travers bientôt 20 ans d'existence, a régulièrement et continuellement été amené à définir et à préciser sa position... et cela apparemment sans grandes hésitations et va-et-vient, mais à travers une démarche cohérente en une même direction.

C'est sur le travail colossal réellement fourni tout au long des années que l'OAI doit être jugé, et non pas sur l'exercice de remise en question que l'on mènera dans l'assemblée générale pour mieux apprécier notre position.

Osons questionner le positionnement de l'OAI à travers quelques exemples d'engagements :

- ▶ Les missions obligatoires et leur étendue
  - ▶ Pourquoi (contrairement à ce qui se fait en d'autres pays) revendiquer une mission complète d'architecte et d'ingénieur-conseil pour la meilleure défense des intérêts - et du maître de l'ouvrage - et de l'intérêt public ?
  - ▶ si le pouvoir public ne partage pas cet intérêt (sinon il légiférerait en ce sens), et si le client n'y voit pas son intérêt, (sinon il nous confierait plus de missions complètes, même non obligatoires)
  - ▶ et si par ailleurs nous constatons encore et toujours que, de nos missions la partie exécution et chantier est la moins bien rémunérée
- ▶ Notre position entre maître d'ouvrage et entreprise
  - ▶ Pourquoi insister sur une meilleure défense de l'utilisateur final par notre position à ses côtés, face à l'entrepreneur ?

- ▶ si l'utilisateur final semble visiblement intéressé par d'autres valeurs (prix et délais) que ceux qui sont nos points forts et notre plus-value, et si le pouvoir public, par le biais du système inégal de t.v.a. promeut notre position à côté de l'entrepreneur
- ▶ et si par ailleurs nous savons que notre travail pourrait être facilité et financièrement plus intéressant si nous nous positionnions du côté de l'entrepreneur, face à l'utilisateur final
- ▶ Attribution des missions, notamment par procédure de PPP
  - ▶ Pourquoi faire preuve de plus de scepticisme que le contribuable moyen en insistant sur la mise en place d'une cellule d'évaluation de cette procédure et de son impact sur le denier public ?
  - ▶ si le pouvoir public y voit des intérêts pour soi (rapidité, moyens, décharge de responsabilité, etc.)
  - ▶ et si par ailleurs, comme nous l'avaient prédit les confrères étrangers, il s'avère que dans ce type de procédure le total des honoraires payés aux multiples concepteurs, ingénieurs et consultants dépasse sensiblement ceux qu'on pourrait escompter dans une procédure classique
- ▶ Code de la construction et règlements des bâtiments standardisés
  - ▶ Pourquoi insister sur l'établissement d'un code de la construction coordonné, et sur une structure standardisée pour tous les règlements des bâtiments ?
  - ▶ si les autorités se plaisent à avoir chacune son propre texte, et s'ils payent même nos membres pour leur préparer des textes spécifiques,
  - ▶ et si par ailleurs nous constatons d'expérience, que la pagaille dans tous ces textes est aujourd'hui pratiquement la seule barrière qui freine la venue en plus grand nombre encore de bureaux étrangers
- ▶ Le développement durable
  - ▶ Pourquoi intervenir auprès du ministre de l'énergie pour promouvoir encore et imposer la gestion durable de l'énergie, notamment par l'extension prochaine de directives énergétiques à tous les bâtiments, par des contrôles aux chantiers qui vérifient le respect des engagements pris, et par des projets publics phares ?
  - ▶ si le ministre estime que, vu sa récente loi, il est actuellement parfaitement en règle avec les directives européennes et qu'au moins pendant deux ans il n'y a pas lieu à d'autres progrès en la matière
  - ▶ et si par ailleurs, nous pénalisons nos entreprises par un accroissement de complications et une perte de compétitivité à travers tous les efforts de formation, de meilleure gestion de chantiers plus compliqués et d'architectures plus innovantes

Cette liste d'exemples n'est pas exhaustive et pourrait être poursuivie.

Les formulations ci-devant ne remettent pas réellement en cause les positions que nous avons défendues, mais, tels les plaidoyers de l'avocat du diable, nous invitent à la réflexion.

Et pour cause : Au bout de tant d'engagements « purs et héroïques » on ne peut chasser le sentiment que, par rapport aux positions des autres intervenants, l'OAI se retrouve trop souvent seul, à défendre un intérêt public que personne ne ressent comme tel.

Le fait que les architectes et les ingénieurs ont à défendre l'intérêt public, au-delà de leur travail quotidien et de leur intérêt particulier, ne saurait être remis en question ! Mais cet intérêt public, ne suffirait-il pas amplement de le limiter à ce que les autres intervenants, le public, ressent comme tel ?

Ou au contraire, est-ce les architectes et ingénieurs-conseils veulent, voire doivent rester visionnaires et engagés dans le façonnage de notre société en promouvant des valeurs bien au-delà du simple « moral » ou « politiquement correct » ?

Les comptes-rendus des activités au cours des assemblées générales écoulées, y inclus celle de 2008 détaillée ci-après, confirment que l'OAI a toujours opté pour cet engagement visionnaire et marque non seulement le développement de notre cadre bâti, mais encore l'échelle de valeurs de notre société.

Gageons qu'à travers nos engagements futurs cet idéalisme puisse durablement être poursuivi !

Post Scriptum : Nous voilà rassurés sur la position de l'OAI ! ... mais d'où nous vient donc ce sentiment de « solitude » à notre poste ? Où se situent nos interlocuteurs ? Où se positionnent les membres de l'OAI individuellement ?

Au-delà de l'assemblée générale, et tout au long des débats que j'espère nombreux au cours de l'année à venir qui devra aboutir en octobre 2009 à un renouvellement partiel du Conseil et notamment du président de l'OAI, nos positions gagneront à être partagées par un plus grand nombre ! »

## 1.2. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007-2008 RELATIF AU CONSEIL DE L'ORDRE

Ce rapport a été publié dans le BULLETIN OAI N°63 (octobre 2008).

Sur base du rapport d'activités détaillé établi par le directeur Pierre HURT, les activités principales ci-après furent présentées :

Le **président Martin LAMMAR** résuma les négociations quant aux contrats-types architecte et ingénieurs-conseils pour le secteur étatique, qui seront finalisés sous peu.

Il souligna que d'autres contrats (PAP / PAG) sont en cours d'élaboration.

Il fit le point sur les activités dans le domaine de la formation continue offertes par l'OAI à ses membres.

Le **vice-président Gaston FLESCH** rapporta que les contrats-types ingénieurs pour les besoins de l'Administration des Ponts et Chaussées seront également mis à jour et que des groupes de travail OAI se sont constitués pour établir un nouveau contrat « coordination-pilotage » et un contrat « aménagement extérieurs » ainsi que la mise à jour du contrat « coordination sécurité chantier ».

Il rappela également que l'Ordre a participé à la Journée des Bourgmestres en juin 2008 à Mondorf pour présenter un exposé ayant pour thème « Les architectes et les ingénieurs-conseils au service des Communes ».

Le **directeur Pierre HURT** présenta la mise à jour du contrat-type d'architecte recommandé pour le secteur privé.

Il fit le point quant aux travaux de l'OAI en matière d'amendement de la loi « Aménagement Communal et Développement Urbain ». Dans ce cadre, la loi sur le droit d'établissement sera modifiée par l'ajout d'une définition de la profession d'urbaniste et d'aménageur-urbaniste.

Il présenta l'avis de l'OAI au sujet du projet de loi « Pacte Logement ».

Les activités de l'OAI auprès du Conseil de Presse visant à améliorer la présentation des œuvres des membres de l'OAI en respectant les droits d'auteur notamment dans la presse écrite furent présentées.

Il souligna les démarches avec EDITUS quant à l'élaboration d'un formulaire de référencement standardisé pour les pages blanches et jaunes.

Le memorandum de l'Ordre fut adressé aux partis politiques en lice pour la prochaine élection législative, afin de faire connaître avant l'échéance électorale du 7 juin 2009 leurs prises de position aux membres de l'Ordre.

Le **membre du Conseil Jacques WEYLAND** présenta les travaux de l'Ordre dans le cadre du règlement grand-ducal portant sur les performances énergétiques des bâtiments d'habitation.

Le **membre du Conseil Thierry CRUCHTEN** présenta les activités de promotion telles que la participation à l'Oeko-Foire 2008 sous le thème « Energiepass » et à la Semaine Nationale du Logement avec l'exposition « Haut präiswäert wunnen zu Lëtzebuerg ».

Le **secrétaire général Louis WEISGERBER** présenta la participation à la Foire d'Automne 2008 et l'exposition à Dudelange « Euroka, l'architecture au fil de la vie ».

Il retraça le succès impressionnant de la 3<sup>ème</sup> édition du Bauhärepräis OAI.

Le **membre du Conseil Marie LUCAS** présenta les activités de l'OAI portant sur la poursuite du programme de politique architecturale dont les travaux seront relancés sous peu sous l'égide du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Elle fit le point sur les participations de l'OAI aux forums européens de politique architecturale.

### 1.3. PRÉSENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2007-2008 RELATIFS AU GROUPE DE TRAVAIL, DÉLÉGATIONS, AFFILIATIONS ET AU SECRÉTARIAT

Le directeur Pierre HURT remercia les 108 membres actifs dans les différents organes de l'OAI, à savoir le Conseil, les Comités, les Commissions, les groupes de travail, les délégations et les affiliations, témoignage de l'engagement important pour la profession.

### 1.4. RAPPORT DES RÉVISEURS DE CAISSE ET NOMINATION POUR L'EXERCICE 2008-2009

L'architecte Henri OFFERMANN et l'ingénieur Pierre BAUMANN ont révisé et approuvé les comptes de l'OAI pour l'exercice 2007-2008.

Henri OFFERMANN et Pierre BAUMANN sont reconduits comme réviseurs de caisse pour l'exercice 2008-2009.

Henri OFFERMANN souligne que ce sera son dernier mandat. Un successeur sera présenté à l'assemblée générale de 2009.

### 1.5. APPROBATION DES COMPTES RELATIFS À L'EXERCICE SE CLÔTURANT LE 30.09.2008

Les comptes pour ledit exercice, présenté par le trésorier Jeannot KOCH, sont approuvés de manière unanime.

### 1.6. DÉCHARGES À DONNER AUX MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE

La décharge est donnée de manière unanime aux membres du Conseil de l'Ordre.

### 1.7. APPROBATION DES COTISATIONS POUR L'EXERCICE DU 01.10.2008 AU 30.09.2009

Les cotisations, présentées par le trésorier Jeannot KOCH, identiques à celles de l'exercice écoulé, sont approuvées de manière unanime.

### 1.8. APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE DU 01.10.2008 AU 30.09.2009

Le budget, présenté par le trésorier Jeannot KOCH, est approuvé à l'unanimité.

### 1.9. MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE L'OAI

Le directeur Pierre HURT présenta les propositions de modification du règlement d'ordre intérieur, qui ont été adressées avec la convocation à tous les membres de l'Ordre, à savoir :

« Article 12 : Composition : (Conseil de l'Ordre)

Ajout 2<sup>ème</sup> alinéa : Sans préjudice des dispositions de l'article 11 de la loi du 13 décembre 1989 portant organisation des professions d'architecte et d'ingénieur-conseil, il est recommandé que les mandats de président et de vice-président soient limités à 4 fois 2 ans continus. »

« Article 3 : (Liste OAI des stagiaires) Ajout 3<sup>ème</sup> alinéa : Le maître de stage est tenu d'informer son stagiaire sur ladite inscription. »

Ces amendements ont été adoptés de manière unanime par l'assemblée générale.

### Remerciement pour l'engagement du directeur de l'OAI et de son équipe

Le président Martin LAMMAR remercia toute l'équipe du secrétariat de l'OAI pour son travail excellent.

## 2. ACTIVITÉS DE LA FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE

**Christian BAUER, président de la Fondation** de l'Architecture et de l'Ingénierie, souligna les rapports excellents entre l'OAI et la FAI, et fit un appel aux membres de l'Ordre de s'inscrire sur la liste des amis de la Fondation.

**Alain LINSTER, vice-président de la Fondation**, retraça en détail les nombreuses activités de l'année écoulée.

## 3. PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU MEMBRE HONORAIRE

Gaston FLESCH présenta le riche curriculum vitae de l'ingénieur-conseil **Jean HELDENSTEIN**, qui fut accueilli de manière unanime par l'assemblée générale en tant que membre honoraire de l'OAI.

## 4. LES NOUVEAUX MEMBRES OBLIGATOIRES ET FACULTATIFS DÉBUTANT DANS LA PROFESSION ET ÉTABLIS AU LUXEMBOURG

Les nouveaux membres inscrits à l'OAI entre le 01.10.2007 et le 30.09.2008, et ayant obtenu leur diplôme après le 1<sup>er</sup> janvier 2005, furent présentés par Marie LUCAS, Louis WEISGERBER et Jacques WEYLAND, membres du Conseil de l'Ordre, à savoir :

### Section des Architectes :

**Membre obligatoire :** BUTTEL Claude, KUFFER Pit, PANOTOPOULOS Panagiota, REUTER Margot

**Membre facultatif :** BARTH Marcel, DORDING Nadine, FERNANDES Maria, HERMES Silke, KLÖCKNER Maria, LUY-ROMMELFANGEN Marlies, MALGET Pierre, MAYER Philippe, OSWALD Marc, RAMPONI Luc, VOEGELE Reinhard, WAGNER Marc Henri

### Section des Ingénieurs-conseils :

**Membre obligatoire :** BECKER Romain

**Membre facultatif :** ASSASSI Peyman, FRIEDERICI Jean-Marc, WELTER Joe

## 5. DISCUSSION LIBRE ET DIVERS

Les thèmes ci-après furent discutés :

- ▶ Urgence et utilité d'établir des contrats-types PAP et PAG
- ▶ Champ d'application du nouveau contrat-type pour le secteur étatique, à savoir qu'il devra être applicable également aux différents établissements publics (Fonds Belval, Fonds du Logement...) et sur la transition entre les contrats actuellement signés et l'application des nouveaux contrats-types,
- ▶ Affiliation induite des membres personnes morales au sein de la Chambre de Commerce
- ▶ Application du contrat-type architecte recommandé pour le secteur privé
- ▶ Etablissement des certificats par les administrations publiques (Administration de l'Enregistrement et des Domaines, Administration des Contributions,...) requis dans le cadre des procédures des marchés publics.

Le président remercia les membres pour la confiance exprimée au Conseil de l'Ordre et demanda à tout membre intéressé de participer de manière active aux actions de l'OAI.

Le président clôtura la séance et invita les membres au dîner offert à l'issue de l'assemblée.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OAI 2008 JEUDI 30 OCTOBRE 2008 AU MIERSCHER KULTURHAUS À MERSCH

© Steve Troes





**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OAI 2008**  
**JEUDI 30 OCTOBRE 2008**  
**AU MIERSCHER KULTURHAUS À MERSCH**



---

## 2 CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

### CONCLUSIONS DU CONSEIL RELATIVES À L'ARCHITECTURE : CONTRIBUTION DE LA CULTURE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

2905<sup>ème</sup> session du Conseil ÉDUCATION, JEUNESSE et CULTURE  
Bruxelles, le 20 novembre 2008

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

##### 1. SE RÉFÉRANT

- ▶ au traité instituant la Communauté européenne ;
- ▶ à la résolution du Conseil sur la qualité architecturale dans l'environnement urbain et rural du 12 février 2001, qui affirme que l'architecture est un élément fondamental de la culture et du cadre de vie de chacun de nos pays ;
- ▶ aux conclusions du Conseil du 24 mai 2007 sur la contribution des secteurs culturel et créatif à la réalisation des objectifs de Lisbonne, qui soulignent que les activités culturelles et les industries de la création, dont l'architecture, jouent un rôle primordial pour stimuler l'innovation et la technologie et sont les vecteurs essentiels d'une croissance durable dans le futur ;
- ▶ ainsi qu'à la résolution du Conseil du 16 novembre 2007 relative à un agenda européen de la culture qui, dans le prolongement de la communication de la Commission du 10 mai 2007, relève le rôle transversal de la culture ;

##### 2. PRENANT NOTE

- ▶ de la nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable, adoptée par le Conseil européen des 15 et 16 juin 2006, dont l'objectif général est de recenser et de renforcer des actions permettant à l'UE d'améliorer de manière continue la qualité de la vie des générations présentes et futures, en créant des communautés durables, capables de gérer et d'utiliser les ressources de manière efficace et d'exploiter le potentiel d'innovation écologique et social de l'économie, en garantissant la prospérité, la protection environnementale et la cohésion sociale ;
- ▶ de la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable des ministres en charge du développement urbain en date du 24 mai 2007, qui souligne l'importance de la culture architecturale et appelle à l'adoption d'une approche intégrée dans le processus de développement urbain, comprenant les dimensions économique, sociale, écologique et culturelle des villes, s'appuyant sur la coopération entre les différents niveaux de responsabilité administrative et politique ainsi qu'entre les acteurs publics et privés ;

##### 3. SE FÉLICITANT

- ▶ des travaux du « Forum Européen des Politiques Architecturales » sur les enjeux de la qualité architecturale et du développement durable ;

##### 4. SOULIGNANT QUE

- ▶ l'architecture, discipline de création culturelle et d'innovation, y compris technologique, constitue une illustration remarquable de ce que la culture peut apporter au développement durable, compte tenu de son impact sur la dimension culturelle des villes, mais également sur l'économie, la cohésion sociale et l'environnement ;
- ▶ l'architecture est en outre un exemple du caractère transversal de la culture, en ceci qu'elle est concernée par plusieurs politiques publiques, et pas seulement les politiques culturelles ;

##### 5. CONSIDÉRANT QUE

- ▶ les villes européennes sont aujourd'hui confrontées à des défis majeurs : les évolutions démographiques et leurs conséquences en terme d'étalement urbain, les enjeux environnementaux et la lutte contre le changement climatique, la préservation de la cohésion sociale, notamment dans un contexte de mutations économiques et culturelles, la protection et la valorisation du patrimoine architectural et culturel ;

- ▶ la réponse à apporter à ces défis passe par le développement urbain durable, approche intégrée et créative au terme de laquelle la culture, l'économie, le social et l'environnement tiennent un rôle d'égale importance ;
- ▶ le développement urbain durable implique :
  - ▶ de porter une attention particulière à la qualité et à la diversité architecturales, composantes de la diversité culturelle, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine, et à l'identité singulière des paysages naturels ou urbains ;
  - ▶ de contribuer à une gestion des projets favorisant l'utilisation et la reconversion des terrains et du bâti, notamment des friches industrielles, la maîtrise des ressources énergétiques dans le contexte de la lutte contre le changement climatique et la réduction de la pollution ;
  - ▶ de prendre en compte, à travers des approches architecturales et urbanistiques novatrices, l'évolution des modes de vie des habitants, notamment les enjeux de mobilité et de mutations démographiques, et les objectifs de cohésion et de mixité sociales, de dialogue interculturel et de participation citoyenne ;
  - ▶ de favoriser une création architecturale de qualité, facteur de dynamisme économique et d'attractivité touristique des villes ;
- ▶ l'architecture joue un rôle de synthèse et d'innovation dans la mise en oeuvre d'un développement urbain durable, en permettant notamment :
  - ▶ de concilier les exigences parfois divergentes que sont la conservation des bâtiments et des paysages et la création contemporaine ou encore les aspirations légitimes des habitants et la maîtrise de l'étalement urbain ;
  - ▶ et de contribuer, par sa diversité, sa qualité et sa créativité, à l'enrichissement culturel et à la qualité de vie des citoyens, ainsi qu'au dynamisme économique, commercial et touristique des villes, notamment à travers son vivier de petites et moyennes entreprises ;
- ▶ le développement urbain durable représente enfin une opportunité de création, d'innovation, de renouvellement des écritures architecturales et de ré-appropriation et de ré-interprétation des pratiques traditionnelles ;

## 6. RELEVANT AVEC INTÉRÊT

- ▶ les initiatives de nombreuses villes européennes, notamment dans le cadre des « capitales européennes de la culture », visant à faire de la culture, et tout particulièrement de l'architecture, un instrument majeur de leur régénération ;
- ▶ l'émergence de « villes créatives », dont le développement urbain durable est fondé sur de nouveaux facteurs de compétitivité, dont la qualité de l'infrastructure urbaine et les interactions entre culture et industrie ;

## 7. INVITE LES ETATS MEMBRES ET LA COMMISSION, DANS LE CADRE DE LEURS COMPÉTENCES RESPECTIVES ET DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ, À

- ▶ prendre en compte l'architecture et ses spécificités, notamment sa dimension culturelle, dans l'ensemble des politiques pertinentes, tout particulièrement les politiques de recherche, de cohésion économique et sociale, de développement durable et d'éducation ;
- ▶ développer, s'agissant de l'architecture, au-delà des normes techniques, une approche en termes d'objectifs globaux, économiques, sociaux, culturels et environnementaux ;
- ▶ favoriser l'innovation et l'expérimentation relatives au développement durable dans le champ de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage, notamment dans le cadre des politiques et programmes européens ou à l'occasion des commandes publiques ;
- ▶ améliorer la connaissance, notamment statistique, du secteur de l'architecture et de sa contribution au développement durable ;
- ▶ sensibiliser le public au rôle de l'architecture et de l'urbanisme dans la création d'un cadre de vie de qualité et promouvoir son implication dans le développement urbain durable ;

- ▶ examiner la faisabilité, en coopération avec les professionnels et au regard de l'expérience d'un certain nombre d'Etats membres, d'un « temps fort » annuel européen consacré à l'architecture ;
- ▶ assurer ensemble le suivi des présentes conclusions et à faire le bilan de leur mise en œuvre d'ici 2012 ;

#### **8. INVITE LES ETATS MEMBRES À**

- ▶ s'attacher à ce que l'architecture joue un rôle de synthèse et d'innovation dans le processus de développement durable et, ce, dès la phase de conception d'un projet architectural, urbain ou paysager ou de réhabilitation d'un site ;
- ▶ contribuer au développement du potentiel de croissance économique et d'emploi de l'architecture, industrie culturelle et créative ;
- ▶ promouvoir l'éducation à l'architecture, y compris au patrimoine, et au cadre de vie, notamment par l'éducation artistique et culturelle ;
- ▶ promouvoir la formation initiale et continue des architectes, des urbanistes et des paysagistes en matière de développement durable ;
- ▶ porter attention à l'architecture dans le cadre de la mise en oeuvre de « l'année européenne de la créativité et de l'innovation (2009) » ;
- ▶ recourir, le cas échéant, à la méthode ouverte de coordination « culture » ;

#### **9. INVITE LA COMMISSION À**

- ▶ prendre en compte l'architecture dans la préparation de son Livre vert sur les industries culturelles et créatives ;
- ▶ associer les réseaux d'experts et professionnels des secteurs publics et privés de l'architecture, comme par exemple le « Forum Européen des Politiques Architecturales », aux travaux et consultations sur les enjeux et/ou les questions ayant trait à l'architecture ;
- ▶ encourager, en coopération avec ces réseaux et le réseau européen des écoles d'architecture :
  - ▶ l'information et l'échange de bonnes pratiques et les travaux de recherche entre architectes, maîtres d'ouvrage et usagers ;
  - ▶ la formation des jeunes professionnels de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage dans le domaine du développement durable, la valorisation de leurs travaux, ainsi que leur accès à la commande publique ou privée. »

### 3 MISE À JOUR DU CONTRAT-TYPE D'ARCHITECTE, RECOMMANDATION DE L'OAI POUR LE SECTEUR PRIVÉ



Une relation contractuelle claire, précise et équitable va de pair avec une relation de confiance entre l'architecte et son client.

Ainsi, suite à l'édition de la fiche d'ouverture de dossier, l'OAI a mis à jour sa recommandation d'un contrat-type d'architecte pour le secteur privé, qui se présente dorénavant comme suit :

- ▶ un contrat de base,
- ▶ une annexe 1 :  
répertoire des prestations pour bâtiments et aménagements extérieurs,
- ▶ une annexe 2 :  
catégorie d'honoraires et classification des bâtiments,
- ▶ une annexe 3 :  
tableaux des honoraires et taux horaires,
- ▶ une annexe 4 :  
règles générales et base des honoraires.

Entre autres, les aspects ci-après ont été travaillés :

- ▶ une classification des prestations en 3 catégories :
  - ▶ prestations de base,
  - ▶ prestations spéciales,
  - ▶ prestations complémentaires.
- ▶ une nouvelle pondération des prestations partielles adaptée aux procédures en vigueur et aux demandes des maîtres d'ouvrage, à savoir que les phases jusqu'à l'autorisation de construire constituent désormais 40% d'une prestation complète. En effet, les communes exigent actuellement des plans de plus en plus détaillés (1/50) dans le cadre des demandes d'autorisation de bâtir.
- ▶ les tableaux d'honoraires ont été établis pour les nouvelles constructions et pour les rénovations/transmutations
- ▶ les clauses générales ont été actualisées.

Ces documents sous format imprimé sont disponibles au secrétariat de l'OAI sur simple demande par email [oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu) ou par fax 42 24 07.

Ces textes peuvent également être téléchargés au format pdf ou word sur notre site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) rubrique « Législation et Contrats ».

## 4 EXPOSITION OAI - OEKOFOIRE 2008

### EN COLLABORATION AVEC LE CRP HENRI TUDOR / CRTE

ENERGIEPASS - CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE  
LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DANS L'HABITAT AVEC L'ARCHITECTE ET L'INGÉNIEUR-CONSEIL  
DU 12 AU 14 SEPTEMBRE 2008 - LUXEXPO / KIRCHBERG



#### Qu'est-ce que le Certificat de Performance Énergétique\* ?

Le Certificat de Performance Énergétique renseigne de manière claire et précise sur les performances énergétiques d'une habitation (maison et appartements). Il est un outil efficace pour les futurs acquéreurs et locataires pour comparer les qualités des différentes habitations proposées sur le marché, en termes de consommation d'énergie.

Le Certificat de Performance Énergétique s'inspire des modèles de diagrammes déjà connus pour les appareils électroménagers.

#### Objectifs du Certificat de Performance Énergétique

- > illustration objective des performances énergétiques d'un bâtiment
- > renseigner les consommateurs par des informations facilement compréhensibles
- > inciter les propriétaires à améliorer leur habitation en termes d'isolation thermique et en équipement technique (chauffage, capteurs solaires...).

#### Quand faut-il établir un Certificat de Performance Énergétique?

##### Habitations - nouvelles constructions

- > Le Certificat de Performance Énergétique est obligatoire depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2008** pour toute nouvelle construction et dans certains cas pour l'extension d'une habitation existante. Il doit être joint à la demande d'autorisation de bâtir.

##### Habitations - constructions existantes

- > A partir du **31 décembre 2009** un Certificat de Performance Énergétique est obligatoire dans le cas d'un changement de propriétaire ou de locataire.

#### Quelles sont les différentes classes de Performance Énergétique?

La nouvelle loi fait la distinction entre 4 classes de Performance Énergétique dans le cas d'une nouvelle construction.

- D** Maison standard. La classe D correspond généralement au minimum imposé qui peut cependant varier entre E et C en fonction de la géométrie du bâtiment. Aucune installation technique particulière n'est requise
- C** Se situant entre la maison standard et la maison « Basse Énergie », elle n'appelle pas à une installation technique particulière
- B** Maison « Basse Énergie ». Une isolation accrue et une étanchéité à l'air ainsi qu'une ventilation contrôlée sont imposées. Possibilité d'avoir des subsides de l'Etat
- A** Maison « Passive ». Des mesures d'isolation plus importantes et une installation technique plus poussée (par ex. : capteurs solaires, chauffage alternatif...) par rapport à la classe B. Possibilité d'avoir des subsides de l'Etat

Dans le cas d'un bâtiment existant, la classe énergétique sera définie par l'état du bien en question et peut varier de la catégorie A à la catégorie I. Il n'y a aucun minimum requis sauf dans le cas d'une rénovation, extension ou transformation nécessitant une autorisation de bâtir.

#### Qui délivre le Certificat de Performance Énergétique?

Seuls les architectes et ingénieurs-conseils inscrits à l'OAI ainsi que des personnes agréées par le Ministère sont habilités à délivrer le Passeport Énergétique.

Pour obtenir la liste OAI complète des architectes/ingénieurs-conseils agréés et avoir plus de renseignements veuillez vous adresser au secrétariat de l'OAI.

Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils  
8, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg  
Tél. : 42 24 06  
Fax : 42 24 07  
www.oai.lu

La liste des architectes et des ingénieurs-conseils offrant leurs services dans le domaine BAUEN A ENERGIE est publiée sur [www.oai.lu](http://www.oai.lu)

\* « Energiepass »

### Combien coûte un Passeport Energétique ?

Le prix d'un Passeport Energétique peut varier en fonction du type de bâtiment, de la taille, de l'équipement, du degré de performance énergétique souhaité et de la complexité générale de l'objet. Adressez-vous à votre architecte/ingénieur-conseil et convenez ensemble d'un budget approprié basé sur les taux horaires de l'OAI.

### Que peut-vous apporter un architecte et un ingénieur-conseil ?

L'économie d'énergie représente aujourd'hui l'enjeu majeur de notre société tant au niveau économique qu'en ce qui concerne l'environnement et la qualité de vie.

Réduire la consommation en énergie dans l'habitat est une des solutions majeures pour réduire globalement les émissions de CO<sub>2</sub>.

La base d'un bon concept énergétique commence par un **projet architectural réfléchi**. Une bonne exposition au soleil de la maison, une orientation judicieuse des pièces, une installation technique et une enveloppe thermique efficace sont autant de facteurs qui aboutissent à un projet écologiquement et économiquement viable.

L'**architecte et l'ingénieur-conseil**, de par leur **expérience professionnelle**, savent répondre à ces exigences et proposent des **solutions d'amélioration** des performances énergétiques des bâtiments existants et trouvent une **solution répondant aux attentes des maîtres d'ouvrages** dans le cas d'une nouvelle construction.

### Ce travail est basé sur :

- > une analyse du bâtiment (construction existante)
- > l'étude d'un projet adapté aux conditions existantes et aux souhaits des propriétaires
- > les propositions d'optimisation (construction existante)
- > l'établissement d'une demande d'autorisation
- > l'établissement du Passeport Energétique
- > le suivi de l'exécution du projet
- > le contrôle budgétaire et le planning dans l'intérêt du MO
- > l'assistance aux demandes de subsides étatiques

### Exemple : projet témoin : maison passive

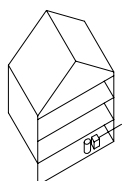
Type de construction	Maison passive
Année de construction	2007-2008
Architecte	Schmitz&Hoffmann, Lux.
Ingénieur-conseil	Betic, Garnich
Ingénieur génie civil	M+R Plan, Wasserbillig
Classe énergétique	A
Classe performance thermique	A

### Consommation en énergie/an

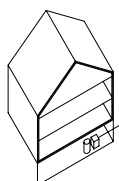
Energie primaire	8359 kWh/an
Energie de chauffage	3929 kWh/an
Emission CO <sub>2</sub>	2.0 t CO <sub>2</sub> /an

### Données constructives et techniques

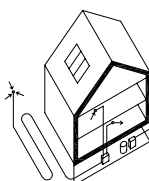
Surface habitable	186 m <sup>2</sup>
Surface caves et annexes	112 m <sup>2</sup>
Isolation mur	30 cm
Isolation toiture	30 cm
Isolation dalle	10 cm
Fenêtres triple vitrage	0.7
Récupérateur de chaleur (obligatoire)	
Collecteurs solaires en appoint du chauffage	
Chauffage par géothermie	



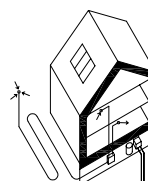
VARIANTE AVANT 2008



CLASSE D



CLASSE B



CLASSE A

### EXEMPLE DES PERFORMANCES ENERGÉTIQUES D'UNE MAISON UNIFAMILIALE (SURFACE HABITABLE = 184 M<sup>2</sup>)

Variante	Variante "avant 2008"	D	B	A
<b>Certificat de Performance Energétique</b>		<b>Maison standard</b>	<b>Maison basse énergie</b>	<b>Maison passive</b>
Classe performance énergétique	F	D	B	A
Classe performances isolantes	F	D	B	A
Classe CO <sub>2</sub>	F	D	B	A
<b>Consommation en énergie</b>				
Besoin énergie primaire [kWh/a]	39.060	24.330	14.160	7.210
Besoin énergie de chauffage [kWh/a]	24.570	14.600	7.900	3.930
Emissions CO <sub>2</sub> [tCO <sub>2</sub> /a]	8,4	5,4	3,2	1,8
Besoin annuel en énergie [m <sup>3</sup> /a] resp. [kWh/a] <sup>1</sup>	3.336 m <sup>3</sup> /a	2.042 m <sup>3</sup> /a	1.062 m <sup>3</sup> /a	1.777 kWh/a
Coût annuel en énergie [€/a] <sup>2</sup>	1.856 [€/a]	1.136 [€/a]	591 [€/a]	249 [€/a]
Différence par rapport à "Classe D" [€/a] <sup>2</sup>	720 [€/a]	0 [€/a]	-545 [€/a]	-888 [€/a]
<b>Enveloppe du bâtiment : épaisseur d'isolation</b>				
Mur extérieur	7 cm	16 cm	18 cm	30 cm
Toiture	10 cm	18 cm	22 cm	30 cm
Dalle sur sous-sol	5 cm	8 cm	10 cm	15 cm
Menuiseries extérieures	Double vitrage (1,5 W/m <sup>2</sup> K)	Double vitrage (1,1 W/m <sup>2</sup> K)	Double vitrage (1,0 W/m <sup>2</sup> K)	Triple vitrage (0,7 W/m <sup>2</sup> K)
<b>Installations techniques</b>				
	Chaudière à basse température	Chaudière à condensation	Chaudière à condensation	Pompe à chaleur
			Capteurs solaires pour eau chaude	Capteurs solaires pour eau chaude
			Système de ventilation contrôlée avec récupérateur de chaleur	Système de ventilation contrôlée avec récupérateur de chaleur
			Echangeur terrestre	Echangeur terrestre
<b>Coût de construction</b>				
	95 %	100 %	110-115 %	120-130 %
<b>Subsides étatiques</b>				
	-	-	max. 11.668 €	max. 37.570 €

<sup>1</sup>Inclus production d'eau chaude sanitaire

<sup>2</sup>Prix du gaz 0,5565 €/m<sup>3</sup> incl. 6% TVA [www.luxgaz.lu](http://www.luxgaz.lu) ; août 2008 pour calcul "avant 2008" ; "Classe D" et "Classe B"

Prix de l'électricité (mono tarif) 0,13992 €/kWh incl. 6% TVA [www.cegedel.lu](http://www.cegedel.lu) ; août 2008 pour calcul "Classe A"





**ENERGIEPASS  
CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE**  
NACHHALTIGES BAUEN | CONSTRUCTION DURABLE



**Maison unifamiliale à Longdorf**

**morph**  
architectes

**morph architecte**



**Adresse:** Longdorf, Luxembourg  
**Superficie:** 120 m<sup>2</sup>  
**Année de construction:** 2008

**Énergie:**  
Chauffage: pompe à chaleur  
Ventilation: mécanique  
Éclairage: LED

**Émissions de CO<sub>2</sub> (kg/m<sup>2</sup>/an):**  
Émissions totales: 10  
Émissions de chauffage: 10

**Classe énergétique:** A

**Classe de consommation:** A

**Classe de confort:** A

**Classe de bruit:** A

**Classe de qualité de l'air:** A

**Classe de qualité de l'eau:** A

**Classe de qualité de l'habitat:** A

**Classe de qualité de l'environnement:** A

**Classe de qualité de l'usage:** A

**Classe de qualité de l'entretien:** A

**Classe de qualité de l'investissement:** A

**Classe de qualité de l'habitat global:** A

**Maison Passive à Osweiler**

**WFF & WFF S.A.**

**WFF & WFF S.A.**  
architecture urbaine



**Adresse:** Osweiler, Luxembourg  
**Superficie:** 120 m<sup>2</sup>  
**Année de construction:** 2008

**Énergie:**  
Chauffage: pompe à chaleur  
Ventilation: mécanique  
Éclairage: LED

**Émissions de CO<sub>2</sub> (kg/m<sup>2</sup>/an):**  
Émissions totales: 10  
Émissions de chauffage: 10

**Classe énergétique:** A

**Classe de consommation:** A

**Classe de confort:** A

**Classe de bruit:** A

**Classe de qualité de l'air:** A

**Classe de qualité de l'eau:** A

**Classe de qualité de l'habitat:** A

**Classe de qualité de l'environnement:** A

**Classe de qualité de l'usage:** A

**Classe de qualité de l'entretien:** A

**Classe de qualité de l'investissement:** A

**Classe de qualité de l'habitat global:** A

**ENERGIEPASS  
CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE**  
NACHHALTIGES BAUEN CONSTRUCTION DURABLE



**Maison unifamiliale**

**ARCHITECT-CONSEIL**  
Jean-Paul ZIGAND L&L

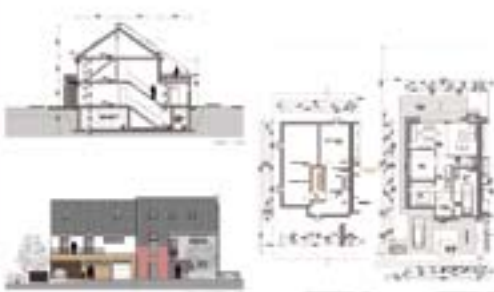


**Adresse:** 1000 Luxembourg  
**Surface:** 120 m<sup>2</sup>  
**Année de construction:** 2008  
**Classe énergétique:** A  
**Classe de consommation:** A  
**Classe de confort:** A  
**Classe de santé:** A  
**Classe de bruit:** A  
**Classe de qualité de l'air:** A  
**Classe de qualité de l'eau:** A  
**Classe de qualité de l'éclairage:** A  
**Classe de qualité de l'isolation:** A  
**Classe de qualité de l'insonorisation:** A  
**Classe de qualité de l'habitat:** A



**Maison passive**

**Studio Richard**



**Adresse:** 1000 Luxembourg  
**Surface:** 120 m<sup>2</sup>  
**Année de construction:** 2008  
**Classe énergétique:** A  
**Classe de consommation:** A  
**Classe de confort:** A  
**Classe de santé:** A  
**Classe de bruit:** A  
**Classe de qualité de l'air:** A  
**Classe de qualité de l'eau:** A  
**Classe de qualité de l'éclairage:** A  
**Classe de qualité de l'isolation:** A  
**Classe de qualité de l'insonorisation:** A  
**Classe de qualité de l'habitat:** A



**ENERGIEPASS  
CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE**  
NACHHALTIGES BAUEN | CONSTRUCTION DURABLE



**Maison passive à Dudelange**

**Bauscher Bonnin architects**  
 11, rue de la Gare  
 L-1410 Luxembourg  
 T +352 26 27 20 00  
 F +352 26 27 20 00  
 www.bba.lu



**Données générales**  
 Adresse : Dudelange  
 Surface : 120 m²  
 Année de construction : 2007  
 Type de bâtiment : Maison individuelle  
 Type de chauffage : Chauffage par rayonnement infrarouge  
 Type de ventilation : Ventilation mécanique double flux  
 Type de fenêtres : Fenêtres à triple vitrage  
 Type de portes : Portes à triple vitrage  
 Type de murs : Murs à isolation extérieure  
 Type de toits : Toit à isolation renforcée



**Maison passive à Junglinster**

**Bureau Tataru**  
 11, rue de la Gare  
 L-1410 Luxembourg  
 T +352 26 27 20 00  
 F +352 26 27 20 00  
 www.tataru.lu



**Données générales**  
 Adresse : Junglinster  
 Surface : 120 m²  
 Année de construction : 2007  
 Type de bâtiment : Maison individuelle  
 Type de chauffage : Chauffage par rayonnement infrarouge  
 Type de ventilation : Ventilation mécanique double flux  
 Type de fenêtres : Fenêtres à triple vitrage  
 Type de portes : Portes à triple vitrage  
 Type de murs : Murs à isolation extérieure  
 Type de toits : Toit à isolation renforcée



**ENERGIEPASS  
CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE**  
NACHHALTIGES BAUEN CONSTRUCTION DURABLE

OAI

Maison basse énergie à Neidhausen



SCAHT ARCHITECTURE & DÉVELOPPEMENT



**Adresse:** Neidhausen, Luxembourg  
**Client:** M. & M.  
**Date:** 2007  
**Surface:** 120 m<sup>2</sup>  
**Énergie:** 15 kWh/m<sup>2</sup>/an

**Projet:** Conception et réalisation d'une maison basse énergie à Neidhausen.

**Objectifs:** Réalisation d'une maison basse énergie, respectant les exigences de l'Énergiepass et de la réglementation en vigueur.

**Particularités:** La maison est conçue pour être économe en énergie, grâce à une isolation renforcée, des fenêtres à triple vitrage et un système de chauffage à haute efficacité.

**Matériaux:** Utilisation de matériaux locaux et durables, favorisant l'économie et l'environnement.

**Conclusion:** Cette maison basse énergie est une référence en matière de construction durable et économe en énergie.

Maison d'habitation basse énergie avec appartement



atelier 5 architectes



**Adresse:** Luxembourg  
**Client:** M. & M.  
**Date:** 2007  
**Surface:** 120 m<sup>2</sup>  
**Énergie:** 15 kWh/m<sup>2</sup>/an

**Projet:** Conception et réalisation d'une maison d'habitation basse énergie avec appartement.

**Objectifs:** Réalisation d'une maison d'habitation basse énergie, respectant les exigences de l'Énergiepass et de la réglementation en vigueur.

**Particularités:** La maison est conçue pour être économe en énergie, grâce à une isolation renforcée, des fenêtres à triple vitrage et un système de chauffage à haute efficacité.

**Matériaux:** Utilisation de matériaux locaux et durables, favorisant l'économie et l'environnement.

**Conclusion:** Cette maison d'habitation basse énergie est une référence en matière de construction durable et économe en énergie.



**ENERGIEPASS  
CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE**  
NACHHALTIGES Bauen CONSTRUCTION DURABLE



**Maison unifamiliale à Schtroung**

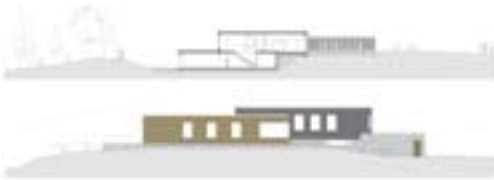
**TOSEN-DEJAN  
ARCHITECTES**

Bureau d'architectes  
**TOSEN-DEJAN**



**Adresse:** Schtroung, 1110  
**Surface:** 110 m<sup>2</sup>  
**Année de construction:** 2007  
**Année de certification:** 2008  
**Classe:** A  
**Classe de référence:** B

**Particularités de la construction:**  
- Construction en bois massif  
- Toiture végétalisée  
- Fenêtres à triple vitrage  
- Isolation extérieure en laine minérale  
- Chauffage au bois  
- Ventilation mécanique contrôlée (VMC) à double flux



**Maison passive**

**HOUWCK MINGEN & ASSOCIES**

Bureau d'architectes  
**HOUWCK MINGEN & ASSOCIES**



**Adresse:** ...  
**Surface:** ...  
**Année de construction:** ...  
**Année de certification:** ...  
**Classe:** A  
**Classe de référence:** B

**Particularités de la construction:**  
- Construction en béton  
- Toiture végétalisée  
- Fenêtres à triple vitrage  
- Isolation extérieure en laine minérale  
- Chauffage au bois  
- Ventilation mécanique contrôlée (VMC) à double flux





**ENERGIEPASS  
CERTIFICAT ÉNERGÉTIQUE**

NACHHAELTIGES BAUEN | CONSTRUCTION DURABLE

**OAI**  
ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS LUXEMBOURG


Transformation d'une ancienne ferme de 1871


Bureau d'architecture team 21



Données générales  
Adresse : ...  
Date de construction : ...  
Surface : ...  
Volume : ...  
Niveau de détail : ...







## 5 EXPOSITION OAI - SEMAINE NATIONALE DU LOGEMENT 2008

« HAUT PRÄISWÄERT WUNNEN ZU LËTZEBUERG »  
EN COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DU LOGEMENT

16 RÉALISATIONS EXEMPLAIRES D'ARCHITECTES ET D'INGÉNIEURS-CONSEILS  
DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT À COÛT MODÉRÉ (< 350.000 €)  
DU 3 AU 6 OCTOBRE 2008 - LUXEXPO / KIRCHBERG

OAI  
ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGÉNIEURS-CONSEILS

EXPOSITION EN COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DU LOGEMENT  
DANS LE CADRE DE LA SEMAINE NATIONALE DU LOGEMENT 2008

[www.oai.lu](http://www.oai.lu)

# HAUT PRÄISWÄERT WUNNEN ZU LËTZEBUERG

RÉALISATIONS EXEMPLAIRES

D'ARCHITECTES ET D'INGÉNIEURS-CONSEILS

DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT À COÛT MODÉRÉ (< 350.000 €)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Classes moyennes,  
du Tourisme et du Logement

OAI

ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGÉNIEURS-CONSEILS  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Encouragé par le franc succès des années dernières, l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) participa à la Semaine Nationale du Logement 2008, du 3 au 6 octobre dans les halls de Luxexpo au Kirchberg, avec l'exposition « **Haut präiswäert wunnen zu Lëtzebuerg** ».

Un des aspects essentiels de la nouvelle loi dite « Pacte Logement » vise à améliorer les conditions d'accès à la propriété de logements privés à des prix raisonnables.

Le thème de cette année a été donc axé sur des réalisations exemplaires, achevées après le 01/01/2004 au Luxembourg, dans le domaine du logement (nouvelle construction) dont le coût de construction net (hors terrain, taxes, honoraires) est inférieur à 350.000 euros par unité (maison unifamiliale, bifamiliale, en bande...).

Une permanence a été assurée au stand OAI par les architectes/ingénieurs-conseils, auteurs des réalisations exposées, de sorte que toute personne intéressée puisse recevoir des renseignements de première source quant au domaine de l'architecture et de l'ingénierie.

Récentes publications OAI : « Guide-Références 2008 » et « Bauhärepräis 2008 »

Le stand OAI présenta également

- ▶ la septième édition du « Guide OAI 2008 Références Architectes et Ingénieurs-Conseils » ; ouvrage richement illustré en couleur par 564 œuvres de 152 bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils et
- ▶ le livre « Bauhärepräis OAI 2008 », qui montre les 149 projets des maîtres d'ouvrage retenus par le jury et qui comporte un DVD avec un reportage filmé de 40 minutes sur les 19 lauréats et une présentation des 16 mentionnés

Ces livres sont également disponibles au secrétariat de l'OAI (E-mail : oai@oai.lu / Web : www.oai.lu) et dans de nombreuses librairies.

2<sup>ème</sup> exposition OAI dans la verrière à l'entrée nord

« Bauhärepräis OAI 2008 / Logement »

Cette exposition montra les 56 réalisations du domaine du logement parmi les 149 projets retenus par le jury. Placé sous le Haut Patronage de S.A.R. le Grand-Duc, ce Prix est décerné tous les 4 ans à des maîtres d'ouvrage privés ou publics qui, au travers d'un projet abouti, sont parvenus à faire valoir une architecture et/ou une ingénierie de qualité.

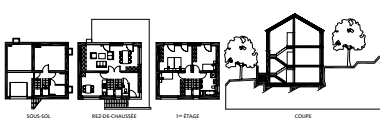
Pourquoi organiser un Prix Maîtres d'ouvrage ? L'Ordre poursuit un double objectif : distinguer ceux qui ont entrepris la réalisation d'un projet personnel de qualité avec les concepteurs de leur confiance, et encourager ceux qui ne se sont pas encore engagés dans cette voie.



### Maison unifamiliale à basse énergie

Atelier d'architecture Beng

Maitre d'ouvrage: M. Reegenburg  
 Adresse du projet: Putscheld  
 Année de réalisation: 2006  
 Surface utile: 120m²  
 Coût de construction: 300.000 € hors  
 ingénieurs-conseils: Bensch & Bauschulte  
 Goblet Luxembourg & Associés



**Description succincte du projet**  
 Sur une superficie de 120m² habitables, le projet compte salon, cuisine, salle d'eau, WC, un bureau, trois chambres et salle de bains au 1er étage. Avec un volume net avec garage de 60m³, la BPE permet l'installation en libre-choix de panneaux solaires, permettant de dégager l'autre côté. Avec le terrain en contre-pente de façon optimale. Cette construction illustre que la réalisation d'une maison performante n'est ni plus énergivore ni plus coûteuse qu'un logement standard.

**Description succincte des mesures particulières énergétiques et écologiques**  
 Le concept énergétique du logement « haut niveau » est basé avant tout sur l'optimisation des énergies renouvelables. L'habitat est conçu pour répondre à une demande de haute qualité, performante, saine et sûre. Les mesures prises sont: l'isolation thermique par l'extérieur, la ventilation mécanique contrôlée, la production d'énergie électrique (photovoltaïque), utilisation de matériaux de construction et de techniques respectueuses de l'environnement.

**BENG** Atelier d'architecture Beng  
 71, rue Emile Mayguth  
 L-4240 Esch-sur-Alzette  
 T 00352 / 54 94 33  
 F 00352 / 54 94 33  
 info@beng.lu  
 www.beng.lu

### 8 maisons unifamiliales

Atelier d'architecture Beng

Maitre d'ouvrage: 8 propriétaires privés  
 Adresse du projet: Rumelange  
 Année de réalisation: 2005 à 2007  
 Surface utile: 8 x 100m²  
 Coût de construction: 8 x 220.000 € hors  
 ingénieurs-conseils: Schneider & Associés

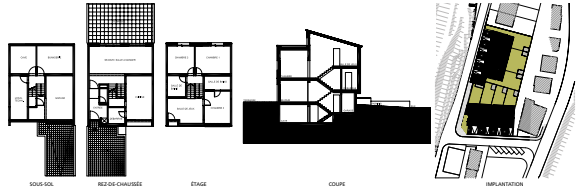


**Description succincte du projet**  
 Les maisons se présentent en deux rangées de quatre unités chacune. Tout les niveaux de développement et d'organisation suivent les mêmes principes: accès direct au terrain arrière, deux étages habités.

Le maître de l'ouvrage a souhaité un projet de plain-pied à 4 l'usage pour « principal » et l'usage au terrain arrière et la pièce arrière.

Les deux niveaux ont permis d'offrir des perspectives intérieures (regarde l'arrière sur espace ouvert, avec une cour arrière plus respectueuse aux besoins voisins) et dans le respect du plan et des coûts, volume en haut de la cour arrière.

Le programme de construction prévoit 160 mètres carrés « habitables » suivant les normes de l'Etat de la Région de Luxembourg « permettant ainsi aux propriétaires de bénéficier des aides de logement ».



**BENG** Atelier d'architecture Beng  
 71, rue Emile Mayguth  
 L-4240 Esch-sur-Alzette  
 T 00352 / 54 94 33  
 F 00352 / 54 94 33  
 info@beng.lu  
 www.beng.lu



### Logement social et Foyer à Rumelange

m3 architectes  
Dell, Linster, Lucas

Mabri d'ouvrage  
Adress du projet  
Année de réalisation  
Surface utile (m²)  
Coût de construction  
Ingénieurs-conseils

Le Fonds de Logement  
Rumelange  
2003 à 2005  
156 m²  
182.000 € Hiva  
Schneider & Associés  
Jean Schmit Engineering



Auf Initiative der Stadt Rumelange und des Fonds de Logement entstand auf dem Areal der ehemaligen Eisenbahnlinie Rumelange - Ottange ein neues Wohnquartier. Die am weitest orientierte Hausreihe bietet qualitativsten Wohnraum für preisgünstige Mieten. In Form von Reihenbauten sind Reihenwohnungen im Regime des HLM mit den preisgünstigen, aber hoch ausstrahlenden Wohnungen, wird ein Parkhaus angelegt, das die Wohnfläche in der Stadt über den Erdenbelauf und dem Lande verbindet. Auf einer U-förmigen und Gängen sowie abschließend, durch die U-förmige Form von Außen umgeben, ist ein zentraler Innenhof entstanden. Jeder Quadratmeter des großzügigen Wohnraums ermöglicht niedrigsten Baukosten und sparsamen Energieverbrauch.

**m3** architectes  
15, rue du Pape  
L-2731 LUSSEMBURG  
T 00352 / 26 44 74 1  
F 00352 / 26 44 04 62  
m3@actbel.lu  
www.m3actbel.lu

### Construction d'une maison unifamiliale à Wilwerdange

morph4 architecture

Mabri d'ouvrage  
Adress du projet  
Année de réalisation  
Surface utile  
Coût de construction

Famille Alfredo Oliveira  
Wilwerdange  
2008  
180 m²  
230.000 € Hiva



Die Hauskonzeption von breiten Grundrissen, vertikalen Balken und natürlichen Lichtstrahlungen konnte schon im Entwurfsstadium die Voraussetzungen für den optimalen Energieverbrauch festlegen. Mit seinen gelassen gezeichneten Öffnungen zeigt sich das Gebäude selbstbewusst und zurückhaltend zugleich als harmonische Komposition aus verschiedenen Materialien. Die umhüllungsartige, weiße Hauswand wird durch die farbigen Akzente im und um Wilwerdange einen lebendigen, unverwundlichen Ausdruck gegeben.

Die Entscheidung des Gebäudes mit der zweiflügeligen Podestterrasse und integrierter Dachfläche ermöglicht geringen vertikalen und horizontalen Ausmaß.

Die Hauptausrichtung des Wohnens und Essen verbindet sich nach Süd-Osten hin. Durch die offene und geschützte Raumgestaltung werden eine optimale Nutzung der Flächen und die natürliche Belichtung erreicht. Die unterschiedlichen Höhenstufen und nach Süd-Osten und einer Dachterrasse verbinden sich nach Süd-Westen. Das Durchgehende bietet die Möglichkeit des Ausbaus von zwei oder drei Etagen.

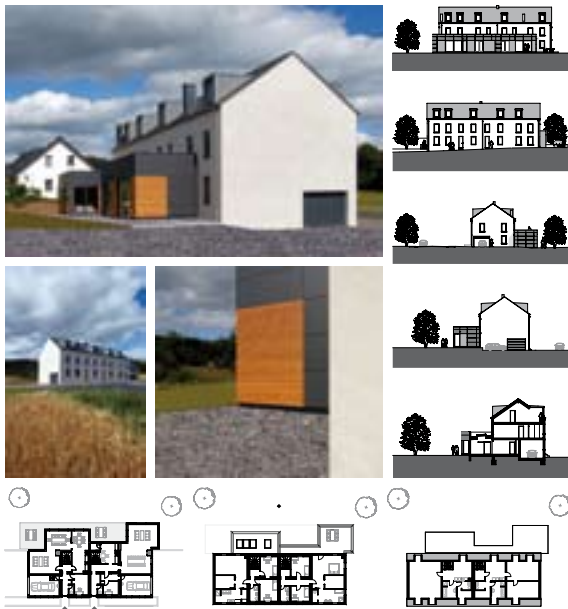
Durch die Auswahl hochwertiger und smart nachhaltiger Baumaterialien werden langfristige bis hinreichende Kosten geteilt und das Gebäude kann sich in Zukunft selbst weiter halten.

**morph4** architecture  
22, rue de la gare  
L-1414 CAHLEN  
T 00352 / 26 51 25 26  
F 00352 / 26 19 65 01  
morph4@morph4.com  
www.morph4.com

## Transformation et Rénovation d'une ancienne maison de douaniers en 2 maisons unifamiliales jumelées

morph4 architecture

Maitre d'ouvrage: Marc Fetzler et Edmond Fetzler  
 Adresse du projet: Nothum  
 Année de réalisation: 2008  
 Surface utile: 526 m<sup>2</sup>  
 Coût de construction: 275.000 € hors par unité



Das Projekt besteht darin, ein- und einbau eines Doppelhauses 199 Jahre alt in zwei Einheiten zu transformieren. Die bestehenden städtebaulichen Strukturen zu erhalten und durch ergänzende Architektur eine attraktive, zeitgemäße und kostengünstige Wohnanlage zu schaffen. Zur energetischen Verbesserung der Gebäude wurden eine Wärmeaustauschbauteile und eine hochenergetische Alufenster-Isolierung eingebaut. Die energetische Verbesserung wird insbesondere für die mögliche Lüftung. Zum Garten hin liegt sich ein abgestuftes Terrassen an, die Terrassen und durch sie der besser geschützten Terrasse dem klaren Übergang zum Garten.

**morph4**  
 vorstellung + architektur  
 22, rue de godolien  
 L-9414 Colson  
 T 00352 / 26 51 25 26  
 F 00352 / 26 19 65 01  
 morph4@morph4.com  
 www.morph4.com

## Maison unifamiliale

thierry noben architecte

Maitre d'ouvrage: M. et M<sup>me</sup> Koemann-Deschamps  
 Adresse du projet: Mosfort  
 Année de réalisation: 2007 à 2008  
 Surface utile: 365 m<sup>2</sup>  
 Coût de construction: 355.000 € hors  
 ingénieurs conseil: Bureau d'Etudes BGS



**thierry noben architecte**  
 12, Alchidat  
 L-8480 Esch-sur-Alzette  
 T 00352 / 59 79 62  
 F 00352 / 59 79 61  
 thienno@thienno.lu  
 www.architecte-noben.lu



### Maison unifamiliale WILHELMY

bsa - bob strotz architecture

Maison d'ouvrage  
Adresse du projet  
Année de réalisation  
Surface utile  
Coût de construction  
ingénieurs-conseils

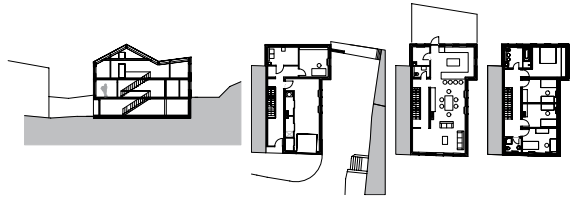
Famille Wilhelmy  
Wiltzenstein  
2004 à 2005  
206 m<sup>2</sup>  
299.000 € HTVA  
IC Lun



**Baufolge**  
Die Wohnhaus liegt im Altstadtbereich von Wiltzenstein, welches nach Generalreparatur unter Erhaltung der alten Außenmauer einer umfassenden Sanierung, wurde wiederhergestellt. Die Sanierung wurde durch die Eintragung eines zeitgenössischen Neubaus in den Altstadtbereich umgeben.

**Baubestimmungen**  
Durch die Baukörper nicht überdimensioniert auf Umgebung einwirken, wieder eine klassische Satteldachkonstruktion gewählt an welcher ein nach vorne angeordnetes Baumaterialien (Lärche) verwendet.

**Essort**  
Massives hochwertiges Mauerwerk (Baustein) mit Lärche Holz und dunkelbrauner Holzeinrichtung in Lärche unbehandelt.



**bsa** BOB STROTZ  
bsa - bob strotz architecture  
13, rue Adolphe Fischer  
L-1201 Luxembourg  
T 00352 / 26 44 04 50  
F 00352 / 26 44 04 70  
info@bstz.lu  
www.bstz.lu

### Maison unifamiliale EPPERT-SCHIRTZ

bsa - bob strotz architecture

Maison d'ouvrage  
Adresse du projet  
Année de réalisation  
Surface utile  
Coût de construction  
ingénieurs-conseils

Famille Eppert-Schirtz  
Hützem  
2004 à 2005  
132 m<sup>2</sup> + 75 m<sup>2</sup>  
261.000 € HTVA  
IC Lun



**Baufolge**  
Urbane eine Wohnhaus mit Scheune, gelegen in Hützem zu einem Erdgeschoss und Erdgeschoss.

**Baubestimmungen**  
Im Bereich der Scheune mussten die Längswände und das Dach abgerissen und neu aufgeführt werden, die Giebelwände wurden erhalten und neu schräg verputzt.  
Die Holzmaße und die wie aufällig angeordneten Fenestrierungen entsprechen der Schenkenarchitektur neu und öffnen so den Bezug zum ehemaligen Baustand her.  
Im Inneren ist die Schenke mit Eintragung zu Wohnflächen zu sein wie ein Scheunenboden abgeschlossen.  
Das Bestehende wurde neu gegliedert, um im Obergeschoss die Schlafkammer anzuordnen und im Erdgeschoss eine separate Erdgeschossung zu schaffen.



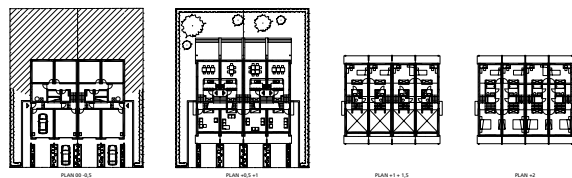
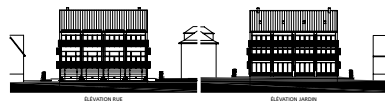
**bsa** BOB STROTZ  
bsa - bob strotz architecture  
13, rue Adolphe Fischer  
L-1201 Luxembourg  
T 00352 / 26 44 04 50  
F 00352 / 26 44 04 70  
info@bstz.lu  
www.bstz.lu



### Construction d'un immeuble d'habitation

Marc Tanson

Maitre d'ouvrage: **Eligon S.A.**  
Adresse du projet: **Noveld**  
Année de réalisation: **2005 à 2007**  
Surface utile: **308ars**  
Coût de construction: **334.000 € hors**  
matériaux et équipements: **Siman, Christmann**  
Ingenieurs-conseils: **Siman & Christmann**



Le projet est constitué de deux immeubles de six étages destinés à la location, liés à un jardin de logements séparés dans deux constructions accolées.  
Chaque immeuble est pensé de manière à garder les avantages d'un immeuble à appartements: entrée, circulation extérieure, balcon, d'entretien, communs, mais au sein de chaque immeuble, les unités de logements sont séparées en maisons indépendantes plus facilement en coupes (jardins privatifs, espace de vie extérieur, tergas en demi-maison).

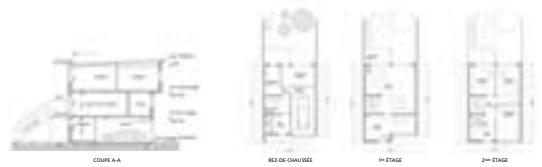
La forme proposée de la gestion immobilière des immeubles permettrait également de répondre à une demande tout au moins de résider de manière bon de la construction, tout en préservant les qualités architecturales de ce type de locaux.

**Bureau d'Architecture Marc Tanson**  
7,8 rue J. P. Sauvage  
L-1214 Luxembourg  
T 00352 / 433 777  
F 00352 / 425 528  
info@marctanson.lu  
www.marctanson.lu

### Construction de logements à Rumelange

bureau d'architecture team 31

Maitre d'ouvrage: **Le Fonds de Logement Rumelange**  
Adresse du projet: **Rumelange**  
Année de réalisation: **2004 à 2006**  
Surface utile: **2400ars**  
Coût de construction: **344.000 € hors**  
matériaux et équipements: **Schneider & Roschick, Jean Schmitt Engineering Luxembourg**



Le projet s'intègre dans le PAP tout en donnant aux maisons en bande une expression individuelle.  
Les maisons ont trois niveaux, sans étage level, pour regrouper les fonctions de maison et de logement. Le rez-de-chaussée est directement au jardin par un accès.  
Une couronne de toit en bois protège le rez-de-chaussée et donne un aspect plus moderne aux façades tout en donnant aux immeubles un caractère et un charme.  
Les couleurs marquent les différents niveaux et niveaux, tandis que l'habillage en bois souligne le 2<sup>nd</sup> étage des maisons les caractérisant en leur sein.  
Une façade des toits, différente de celles des maisons mais avec le même langage architectural, marquant le début et la fin des bandes de construction.

**team 31**  
31, rue d'Osbour  
L-2026 Luxembourg  
T 00352 / 25 36 54  
F 00352 / 25 26 57  
info@team31.lu  
www.team31.lu

# FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE

## AGENDA (SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS)



Exposition : « Parallèle »  
Photographie de Nicolas Fussler Vue de l'IT Park à Saarbrücken



Exposition : « Lacaton & Vassal »  
Réhabilitation du Palais de Tokyo à Paris



Nouvelle publication : « LX architecture »

### EXPOSITIONS

« **PARALLÈLE - Déambulation urbaine dans la Grande Région** »  
jusqu'au 17 janvier 2009  
En coll. avec la Maison de l'Architecture de Lorraine et  
la Chambre des Architectes de Sarre

« **L'Image sociale de l'ARBED à travers les collections du Fonds  
du Logement** »  
du 24 janvier au 27 février 2009  
En coll. avec le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme  
et du Logement

### CONFÉRENCE

**Lacaton & Vassal, architectes Paris, « Avant-Après »**  
le 29 janvier 2009  
En coll. avec le Centre Culturel Français et ArcelorMittal

### NOUVELLES PUBLICATIONS

« **LX architecture** » au coeur de l'europe - architecture contemporaine  
au Luxembourg  
paru en septembre 2008

« **Teisen-Giesler architectes** »  
paru en décembre 2008

### ADHÉSION 2009

#### Pourquoi adhérer à la Fondation?

La Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie au Luxembourg a pour objet la promotion de la qualité de l'environnement bâti comme un fait culturel, social et politique. Son but est de développer auprès du public la conscience des valeurs du patrimoine architecturale historique, présent et futur.

Etablissement privé, reconnu d'utilité publique, la Fondation finance et organise chaque année plus que 40 manifestations d'accès libre - expositions, conférences, tables rondes, ateliers, visites guidées et autres. Elle édite une série de publications et met à disposition du public sa bibliothèque d'architecture ainsi que ses archives.

En devenant ami de la Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie, vous marquez un gage de votre soutien moral qui rend à notre engagement au bénéfice de la qualité de l'environnement bâti une pertinence signifiante sur le plan politique. Les cotisations de nos amis constituent un support financier important au profit de notre autonomie et indépendance.

La Fondation est ouverte à tous !

Allant de 15 € pour les « Amis étudiants » à 60 € pour les « Amis associés », consultez les cotisations pour une adhésion 2009 selon votre statut sur notre site internet

[www.fondarch.lu](http://www.fondarch.lu), rubrique « support » et « amis ».

### INFORMATIONS

#### FONDATION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE, LUXEMBOURG

1, rue de l'Acierie  
L-1112 Luxembourg  
T. : +352-42 75 55  
E : [office@fondarch.lu](mailto:office@fondarch.lu)  
W : [www.fondarch.lu](http://www.fondarch.lu)

---

# TRIBUNE LIBRE

---

---

## TYPES DE RÈGLEMENT DE CONFLIT

---

De plus en plus on constate que les architectes et ingénieurs sont touchés par des involvés ? dans des procédures judiciaires devant les tribunaux. Et qui dit procédure judiciaire, sait très bien qu'il s'agit alors de procédures lentes et qui peuvent être très coûteuses, de part déjà les seuls frais d'avocats.

Pourtant d'autres modes de règlements de conflits existent et peuvent, suivant les cas, présenter bien des avantages par rapport à la voie judiciaire classique.

Afin que chacun puisse mieux faire la part des choses, je me permets de passer brièvement en revue les différences qui se présentent pour mettre un terme à un conflit en passant soit par la voie judiciaire, soit par la voie d'arbitrage, soit par la voie de conciliation, soit encore par la voie de médiation.

### LA VOIE JUDICIAIRE

L'objectif est que le tribunal tranche le litige en rendant une décision. Le cas échéant ce jugement est confirmé ou révisé par une seconde instance judiciaire à la suite d'un appel, voire même confirmé ou cassé après un pourvoi en cassation. La multiplicité des procédures judiciaires, mais aussi l'absence de délais fixes font qu'il peut être extrêmement long d'avoir une décision finale quant à un conflit déterminé. Ceci étant, la décision est donc rendue par l'intermédiaire d'un Juge, qui n'est pas choisi librement par les parties, mais qui est désigné par l'administration. Le juge tranche uniquement en droit, sans se soucier des éventuelles volontés spécifiques des parties.

Il est important d'annoter aussi que toutes les procédures judiciaires sont contradictoires vis-à-vis des adversaires, c'est-à-dire que tout document qu'une partie voudrait voir considérer par le juge doit également être transmise à la partie adverse. De fait, rien n'est confidentiel ni à l'égard de l'adversaire, ni à l'égard de tiers, car à quelques exceptions près tout jugement est rendu public et peut être consulté comme jurisprudence.

Enfin, quant aux coûts, ils peuvent être très importants en frais d'avocat, d'expertise, de procédure, etc., surtout du fait de la multiplicité des instances judiciaires.

### LA VOIE D'ARBITRAGE

Le code civil prévoit également la procédure d'arbitrage qui, elle, consiste dans le règlement d'un conflit par un arbitre choisi par les parties intéressées elles-mêmes. A l'encontre du tribunal, les parties se choisissent leur propre arbitre ou, comme c'est en général le cas, un conseil d'arbitres. En pratique chaque partie mandate un arbitre de son choix et les arbitres ainsi nommés se mettent d'accord sur un tiers arbitre censé départager les deux autres en cas de désaccord. Les arbitres peuvent être techniciens ou juristes, mais logiquement un mélange constitue la meilleure composition, car le collège d'arbitres tranche également, comme le tribunal, en droit seul.

Contrairement à la procédure judiciaire, il n'y a cependant pas d'appel possible et la sentence rendue par le collège d'arbitres est irrévocable. Ceci a le grand avantage que la procédure est beaucoup plus rapide que celle des juridictions classiques d'autant plus que le code civil limite le délai pour rendre la sentence des arbitres.

Même si la procédure d'arbitrage est contradictoire vis-à-vis de la partie adverse, et que tout document à prendre en considération par les arbitres doit l'être aussi vis-à-vis de la partie adverse, la sentence d'arbitrage rendue est confidentielle entre les parties en présence, ne peut pas être recherchée comme jurisprudence et n'est pas publiée.

Concernant les coûts, ils sont souvent inférieurs à ceux d'une procédure judiciaire classique alors qu'il n'y a pas de procédure d'appel possible.

Le grand avantage d'un arbitrage est donc la rapidité d'une décision finale, mais l'absence de recours possible constitue cependant un risque à évaluer au cas par cas. A noter également qu'il y a lieu de s'assurer avant toute signature de convention d'arbitrage que la décision des arbitres reste opposable à votre assureur.

### LA VOIE DE MÉDIATION

Il s'agit d'un mode amiable de règlement de conflit par un tiers indépendant et impartial qui aide les parties à trouver une solution consensuelle satisfaisante à chacun. La différence est donc notable par rapport aux deux précédentes, alors que le médiateur qui est choisi par les parties, ne tranche pas en droit, mais au contraire guide les parties à signer un procès-verbal d'accord entre elles suivant leur volonté. Ce qui est très important à souligner, c'est que, contrairement à ce qui précédait, les parties consentent entièrement à l'accord signé et qu'il n'y pas de décision qui leur est imposée par un juge ou arbitre. En cas d'échec, chaque partie garde la possibilité de passer par la voie classique de règlement de conflit qui est la voie judiciaire.

Il est utile encore de préciser que la médiation est tout à fait confidentielle et qu'il n'y a pas de nécessité de communiquer l'ensemble des pièces soumises au médiateur également de façon contradictoire à la partie adverse. En pratique, par entretien séparé avec le médiateur, alternant avec des réunions regroupant toutes les parties, le médiateur, qui a un devoir de confidentialité, arrive à guider les parties vers une solution gagnant gagnant et, donc, une solution globale pouvant être acceptée par chacun est recherchée.

En cas d'accord, la médiation est donc une solution rapide et peu onéreuse. De plus, elle donne souvent satisfaction, car comme les statistiques le relèvent les taux de réussite sont de l'ordre de 70%.

### LA VOIE DE CONCILIATION

La conciliation revient globalement à la médiation avec la différence principale que le conciliateur à l'encontre du médiateur fait lui-même des propositions de solution au litige.

### CONCLUSION

Souvent, après que de nombreux pourparlers et tentatives de mettre de commun accord un terme à un conflit ont échoué, les nerfs de chacun sont un peu à vifs, et le réflexe est souvent d'aller voir son avocat afin d'engager une procédure judiciaire, ce d'autant plus que l'on se dit que l'on a une couverture d'assurance. Outre le fait que la couverture d'assurance est franchisée de façon plus ou moins importante, elle ne couvre pas tout et souvent des exclusions de couverture sont possibles pour de multiples raisons. Et même en cas de couverture d'assurance, ses propres frais ne sont de toute façon pas indemnisés.

Avant d'en arriver donc à une procédure judiciaire, un peu de bon sens serait d'essayer de trouver d'autres solutions pour mettre un terme au conflit de longue durée qui se profile à l'horizon en tentant de trouver un accord avec la partie adverse et ce en s'adressant aux services d'un médiateur qui, de par sa formation spécifique pourra toujours tenter de trouver une solution au litige et qui est acceptable pour chaque partie. Si cette tentative, peu onéreuse et rapide ne donne pas satisfaction, on pourra toujours s'engager dans une procédure judiciaire.

Gilles KINTZELÉ  
Architecte, membre OAI  
Président de la Chambre des Experts

# RÉTROSPECTIVE DES PRINCIPALES ACTIVITÉS OAI

SÉLECTION JUSQU'AU 8 DÉCEMBRE 2008

14/07/08, 28/07/08, 15/09/08, 29/09/08, 13/10/08, 27/10/08, 17/11/08, 01/12/08,	Réunions du <b>Conseil de l'Ordre</b>
22/07/08, 23/09/08, 25/11/08	Réunions du <b>Comité des Architectes</b>
08/12/08	Réunion du <b>Comité des Ingénieurs-Conseils</b>
23/07/08, 07/10/08, 19/11/08	Réunions de la <b>Commission OAI « Inscription »</b>
12/09/08, 21/11/08	Réunions de la <b>Commission OAI « Respect des réglementations »</b>
22/10/08, 13/11/08, 27/11/08	Réunions du groupe de travail « <b>Contrat-type Etat paysagiste</b> »
28/07/08	Réunion du groupe de travail « <b>Siège OAI</b> »
24/09/08	Réunions du groupe de travail « <b>Cabanes</b> » : bilan Cabanes 2007, Préparation Cabanes 2010
15/10/08	Réunion du groupe de travail « <b>GT 20 ans OAI</b> » au Centre National de l'Audiovisuel : <b>Projet OAI « L'histoire des architectes et des ingénieurs-conseils au Luxembourg »</b>
18/07/08	Réunion du groupe de travail « <b>Coordination - pilotage / project management / prestations du maître d'ouvrage</b> »
30/07/08, 29/09/08, 01/12/08	Réunions du comité de pilotage des <b>formations OAI - CRP-HT</b>
20/10/08	Réunion du comité de pilotage <b>OAI / FAI</b>
16/09/08, 23/10/08, 11/11/08	Réunions des copropriétaires <b>nouveau siège OAI / ALIAI</b>
12/11/08	Réunion avec le <b>Ministère de la Famille</b> : Projets de modification du RGD du 8/12/99 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées ainsi que du RGD du 23/04/04 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour personnes handicapées
10/07/08	Réunion avec la Secrétaire d'Etat Octavie Modert, Ministère de la Culture : <b>programme de politique architecturale</b>
17/07/08	Réunion avec <b>Fernand Boden, Ministre des Classes Moyennes</b> : Contrats-types Etat architecte et ingénieurs-conseils
10/11/08	Table ronde : <b>Loi ACDU</b>
29/10/08	Réunion avec le Conseil de Presse : <b>droits d'auteur</b>
13/11/08	Réunion avec l' <b>Union Luxembourgeoise des Consommateurs</b>
24/11/08	Réunion FAI / OAI avec l' <b>Office National du Tourisme</b>
10/07/08, 11/07/08	Formation OAI / CRP-HT « <b>Constructions &amp; Energies 2008</b> » « <b>Bauen &amp; Energie 2008</b> »
03/10/08, 17/10/08, 23/10/08, 31/10/08, 13/11/08, 21/11/08, 28/11/08	Formation OAI / CRP-HT « <b>Matériaux de construction : évolution et mise en œuvre</b> »
24/09/08	<b>Remise des diplômes Formations OAI CRP-HT</b>
12-14/09/08	Participation à l' <b>Oeko-Foire</b>
3-6/10/08	Participation à la <b>Semaine Nationale du Logement</b>
18-26/10/08	Participation à la <b>Foire d'Automne</b>
13-14/11/08	Participation à la <b>Foire de l'Etudiant</b>
18-21/09/08	<b>Voyage d'études Vorarlberg</b>
09-10/10/08	<b>Forum européen des politiques architecturales à Bordeaux</b>
24/10/08	Réunion des <b>réviseurs de caisse</b>
30/10/08	<b>Assemblée générale OAI à Mersch</b>
16/07/08	Conseil d'Administration de la <b>FTI</b>
30/09/08	Réunion FTI avec l'UEL : <b>programme politique pour les professions libérales ; statut unique,...</b>
27/11/08, 08/12/08	Entrevues <b>FTI avec les partis politiques</b> : présentation memorandum élections 2009

ALIAI : Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, Architectes et Industriels  
 Loi ACDU : Loi Aménagement Communal et Développement Urbain  
 FAI : Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie  
 FTI : Fédération des Travailleurs Intellectuels indépendants  
 CRP-HT : Centre de Recherche Public Henri Tudor  
 SNJ : Service national de la Jeunesse  
 UEL : Union des Entreprises Luxembourgeoises

# PROGRAMME D'ACTIVITÉS OAI

## AGENDA DES PRINCIPALES ACTIVITÉS PUBLIQUES DE L'OAI 2009

Online [www.oai.lu](http://www.oai.lu)

Information sur les activités OAI :

veuillez consulter la rubrique « Actualités » et la sous-rubrique « Agenda »

Janvier 2009	Appel aux membres pour participer à la 8 <sup>ème</sup> édition du Guide-Références OAI
30 avril au 3 mai 2009	Voyage d'études : <a href="#">Hamburg</a>
Avril 2009	Appel à propositions aux membres pour participer à l'exposition OAI « Oeko-Foire 2009 » en collaboration avec le CRTE / CRP-HT Le thème retenu sera communiqué en temps utile.
Mai 2009	Appel à propositions aux membres pour participer à l'exposition OAI dans le cadre de la Semaine Nationale du Logement 2009 « Haut präiswäert wunnen zu Lëtzebuerg » en collaboration avec le Ministère du Logement, réalisations exemplaires d'architectes et d'ingénieurs-conseils dans le domaine du logement à coût modéré
17 au 20 septembre 2009	Voyage d'études : <a href="#">Liverpool</a>
18-20 septembre 2009	<a href="#">Oeko-Foire</a> LuxExpo / Participation OAI / CRP-HT / CRTE
2-5 octobre 2009	<a href="#">Semaine Nationale du Logement</a> LuxExpo / Participation OAI / Ministère du Logement Présentation du Guide-Références OAI 2010
17-25 octobre 2009	<a href="#">Foire d'Automne</a> LuxExpo / Participation OAI : stand d'information <a href="#">Présentation du Guide-Références OAI 2010</a>
29 octobre 2009	<a href="#">Assemblées générales OAI</a> Le lieu retenu sera communiqué en temps utile.
12-13 novembre 2009	<a href="#">Foire de l'Etudiant</a> LuxExpo / Participation OAI : stand d'information sur l'OAI et les professions d'architecte et d'ingénieur-conseil

## AGENDA FORMATION CONTINUE OAI / CRP-HT

1 <sup>er</sup> semestre 2009	2 <sup>ème</sup> édition « <a href="#">Mangement de bureau / Gestion de projets</a> »
2 <sup>ème</sup> semestre 2009	6 <sup>ème</sup> édition « <a href="#">Constructions durables / Bauen &amp; Energie</a> » 1 <sup>ère</sup> édition « <a href="#">Histoire de l'Architecture, de l'Ingénierie et de l'Urbanisme au Luxembourg</a> »

# TABLEAU DE L'ORDRE

## STATISTIQUES DES INSCRIPTIONS EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2008

### Tableau de l'Ordre

<b>Nombre de personnes physiques :</b>		
membres obligatoires et facultatifs	Architectes :	797
	Ingénieurs-conseils :	354
membres honoraires :		13
stagiaires :		10
membres n'exerçant pas :		39
<b>Total :</b>		<b>1213</b>

### Section des architectes

Membres obligatoires :	
Bureaux d'architectes :	568
▶ Siège social au Luxembourg :	418
▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg :	150

### Section des ingénieurs-conseils

Membres obligatoires :	
Bureaux d'ingénieurs-conseils :	196
▶ Siège social au Luxembourg :	153
▶ Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg :	43

### Effectif des bureaux ayant leur siège au Luxembourg

Rem : effectif = associés + employés	
Bureaux d'architecture :	1871
Bureaux d'ingénierie :	1803
<b>Total :</b>	<b>3674</b>

### STATISTIQUES PAR NATIONALITÉS en date du 28 novembre 2008

#### ARCHITECTES : Membres obligatoires :

Nationalités	Siège au Luxembourg	Siège à l'étranger	Total
Luxembourg	224 (46,57%)	6 (3,73%)	230 (35,83%)
Belgique	105 (21,83%)	56 (34,78%)	161 (25,08%)
Allemagne	58 (12,06%)	71 (44,10%)	129 (20,09%)
France	26 (5,41%)	13 (8,07%)	39 (6,07%)
Autres	68 (14,14%)	15 (9,32%)	83 (12,93%)
<b>Total</b>	<b>481</b>	<b>161</b>	<b>642</b>

#### INGENIEURS-CONSEILS : Membres obligatoires :

Nationalités	Siège au Luxembourg	Siège à l'étranger	Total
Luxembourg	93 (47,94%)	0 (0,00%)	93 (37,35%)
Allemagne	46 (23,71%)	41 (74,55%)	87 (34,94%)
Belgique	27 (13,92%)	7 (12,73%)	34 (13,65%)
France	14 (7,22%)	5 (9,09%)	19 (7,63%)
Autres	14 (7,22%)	2 (3,64%)	16 (6,43%)
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>55</b>	<b>249</b>

36 RÉALISATIONS DE 6 DOMAINES :  
36 REALISATIONEN AUS 6 LEBENSBEREICHEN :

La culture / loisirs - L'enseignement - Le transport / infrastructures - Le lieu de travail - La santé / maison de soins - L'habitat  
Kultur / Freizeit - Bildung - Transport / Infrastruktur - Arbeiten - Gesundheit / Senioren - Wohnen

DANS LES 6 RÉGIONS :  
IN DEN 6 REGIONEN :

Grand-Duché de Luxembourg - Rhénanie-Palatinat - Lorraine - Sarre - Alsace - Province de Luxembourg  
Großherzogtum Luxemburg - Rheinland-Pfalz - Lothringen - Saarland - Elsass - Provinz Luxemburg



L'ARCHITECTURE AU FIL DE LA VIE

# ELURROKKA

ARCHITEKTUR AM PULS DES LEBENS

# 2000

FLASHBACK  
EXPOSITIONS  
PUBLICATION

GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG  
CULTURE / LOISIRS



RHEINLAND PFALZ  
BILDUNG



LORRAINE  
TRANSPORT / INFRASTRUCTURES



SAARLAND  
ARBEITEN



ALSACE  
SANTE / MAISONS DE SOINS



PROVINCE DE LUXEMBOURG  
HABITAT







4 du 31 mars et du 1 avril 2007

Dossier : Euroka



# À la recherche de l'inspiration

Le première journée Euroka a réuni, hier, au Luxembourg, une trentaine d'architectes des quatre pays de la Grande Région.



Les architectes de la Grande Région ont apprécié l'architecture de la Rotonde et ses récents réaménagements.

L'exposition «L'architecture au fil de la vie... débats autour de la Nouvelle-Architecture...»... Les architectes ont été étonnés par ce qui existait déjà et ont cherché à trouver de nouvelles idées...

«Les architectes ont été étonnés par ce qui existait déjà et ont cherché à trouver de nouvelles idées...»... Les participants ont discuté de la nécessité de créer un cadre architectural...

«Les architectes ont été étonnés par ce qui existait déjà et ont cherché à trouver de nouvelles idées...»... Les participants ont discuté de la nécessité de créer un cadre architectural...

«Les architectes ont été étonnés par ce qui existait déjà et ont cherché à trouver de nouvelles idées...»... Les participants ont discuté de la nécessité de créer un cadre architectural...

«L'art de vivre est un art de vivre...»... Les participants ont discuté de la nécessité de créer un cadre architectural...

### Des projets d'envergure au Luxembourg

«L'art de vivre est un art de vivre...»... Les participants ont discuté de la nécessité de créer un cadre architectural...

«L'art de vivre est un art de vivre...»... Les participants ont discuté de la nécessité de créer un cadre architectural...

«L'art de vivre est un art de vivre...»... Les participants ont discuté de la nécessité de créer un cadre architectural...

## Formation continue obligatoire

Les ordres régionaux français ont introduit la formation continue dans la charte des architectes.

«Le métier d'architecte a besoin d'échanges, de rencontres, de partage...»... Les participants ont discuté de la nécessité de créer un cadre architectural...

«Le métier d'architecte a besoin d'échanges, de rencontres, de partage...»... Les participants ont discuté de la nécessité de créer un cadre architectural...

### Transports à Metz

«Le métier d'architecte a besoin d'échanges, de rencontres, de partage...»... Les participants ont discuté de la nécessité de créer un cadre architectural...



Jean-Luc Probst a dévoilé quelques détails de la journée Euroka de Metz.

### Regards croisés



«Gerlinde Wolf, architecte allemande, est depuis peu membre de l'ordre des architectes de la Rhénanie-Palatinat...»... Les participants ont discuté de la nécessité de créer un cadre architectural...

«Belgique: Jean-Louis Delort et André Henricq viennent de la Province belge de Luxembourg...»... Les participants ont discuté de la nécessité de créer un cadre architectural...

«France: Jean-Luc Probst a dévoilé quelques détails de la journée Euroka de Metz...»... Les participants ont discuté de la nécessité de créer un cadre architectural...

«L'art de vivre est un art de vivre...»... Les participants ont discuté de la nécessité de créer un cadre architectural...

«L'art de vivre est un art de vivre...»... Les participants ont discuté de la nécessité de créer un cadre architectural...



Fabia Chionini (Photo: Pierre Malgouyres)

**Süden** Tageblatt Seite 29

**Exposition du groupe Euroka**

## „L'architecture au fil de la vie“



L'exposition montre 36 projets d'architecture de qualité réalisés dans la Grande Région

**La ville de Dudelange et l'Ordre des architectes et ingénieurs (OAI) ont invité lundi au vernissage de l'exposition du groupe Euroka, „L'architecture au fil de la vie“.**

**D**udelange - Euroka est un groupement de réflexion, de travail et d'échange mis en place en 1968, et constitué des organisations professionnelles officielles des architectes des sept régions frontalières: Province de Liège, Province de Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Alsace, Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg.

Au-delà de leur situation géographique et d'une histoire souvent partagée, ces régions réalisent depuis longtemps des lieux économiques et culturels particuliers, dont la volonté du contributeur à la construction de l'Europe.

Les sept organisations membres regroupent plus de 7.000 architectes de quatre pays européens différents.

Euroka a organisé l'exposition itinérante „L'architecture au fil de la vie“ sur les projets de qualité qui naissent dans ses régions. Pour cette édition, à laquelle seule la Province de Liège n'est pas représentée, 36 réalisations ont été retenues pour illustrer six domaines de réalisations (culture/loisir, enseignement, transport/infrastructures, lieux de travail, santé/maisons de soins, habitat).

Le catalogue de l'exposition est disponible au secrétariat de l'Ordre des architectes et ingénieurs au prix de 10 euros (R, rue Jean Eugling, Luxembourg/Donnerstag; e-mail: oai@oai.lu; www.oai.lu) ou bien en effectuant un virement de 10 euros au CCP de POAI IBAN LU75 1111 1012 2049 9000, BIC: OCCPL333, avec le montant „Euroka“ et l'adresse complète.

→ L'exposition sera encore accessible au public jusqu'au dimanche 11 novembre à la salle des Villes Vie, Birtz de l'hôtel de ville de Dudelange. Heures d'ouverture: le mercredi, jeudi et vendredi de 7.30 h à 11.30 h et de 13.30 h à 17.00 h, le samedi de 14.00 à 18.00 h. L'entrée est libre.

## «L'architecture au fil de la vie»

Encore jusqu'au lundi 15 avril, l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils présente l'exposition EUROKA intitulée «L'architecture au fil de la vie» au Centre culturel de rencontre - Abbaye de Neumünster.

EUROKA est un groupement de réflexion, de travail et d'échange mis en place en 1968, et constitué des organisations professionnelles officielles des architectes des sept régions frontalières: Province de Liège, Province de Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Alsace, Lorraine et Grand-Duché de Luxembourg.

Les sept organisations membres regroupent plus de 7.000 architectes de quatre pays européens différents, dont l'objectif est notamment de développer les échanges culturels, objectif qui vient de trouver une expression concrète par l'organisation d'une exposition itinérante sur les projets de qualité dans nos régions.

36 réalisations ont été retenues pour illustrer six domaines de réalisations (culture/loisir, enseignement, transport/infrastructures, lieux de travail, santé/maisons de soins, habitat).

La sélection des projets exposés s'est faite en deux phases: la première sélection effectuée par les instances ordinaires d'EUROKA pour retenir trois à quatre réalisations par catégorie, suite à un appel à propositions auprès de leurs membres ou bien parmi des réalisations lauréates de Prix de l'Architecture par exemple, a été suivie par une sélection de 36 projets en réunion plénière d'EUROKA.

Après le 15 avril, l'exposition voyagea tour à tour dans les six régions participantes, accompagnée de divers événements, et l'architecture au fil de la vie est ouverte tous les jours de 11 à 18 heures. L'entrée est libre. Réservations au tél. 26 20 53-1 ou [www.ccrn.lu](http://www.ccrn.lu).



# L'architecture au fil de la vie



Euroka est un groupement de réflexion, de travail et d'échange mis en place en 1968, et constitué des organisations professionnelles officielles des architectes des sept régions frontalières: Province de Liège, Province de Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Alsace, Lorraine, Grand-Duché de Luxembourg.

Les sept organisations membres regroupent plus de 7.000 architectes de quatre pays européens différents. Les principaux objectifs d'Euroka étant de faciliter l'exercice transfrontalier de la profession, d'informer les architectes sur les dispositions légales et réglementaires propres à chaque pays, de développer les échanges professionnels, culturels et humains. Les deux premiers points étant rigoureusement traités lors des rencontres des présidents, conseillers et des représentants permanents des organisations, il était important que les échanges culturels trouvent une expression plus concrète, par l'organisation d'une exposition itinérante sur les projets de qualité qui naissent dans ses régions. Pour cette première édition, à laquelle seule la Province de Liège n'est pas représentée, 36 réalisations ont été retenues pour illustrer six domaines de réalisations (culture/loisir, enseignement, transport/infrastructures, lieux de travail, santé/maisons de soins, habitat). La sélection des projets exposés s'est faite en deux phases: la première sélection effectuée par les instances ordinaires d'Euroka pour retenir trois à quatre réalisations par catégorie, suite à un appel à propositions auprès de leurs membres ou bien parmi des réalisations lauréates de Prix de l'Architecture, par exemple, a été suivie par une sélection de 36 projets en réunion plénière d'Euroka à Mayence. L'exposition voyage tour à tour dans les six régions participantes, accompagnée de divers événements allant des visites des objets aux inaugurations, en passant par des colloques avec les architectes... Chaque région donnera un éclairage particulier à un thème donné.

**EXPOSITION**

**L'architecture au fil de la vie**  
Du 8 mai au 15 avril  
Abbaye de Neumünster Luxembourg  
Tél.: 26 20 53-1 [www.ccrn.lu](http://www.ccrn.lu)  
Sous le haut patronage du ministre de l'Intérieur et de Développement du Territoire du Grand-Duché de Luxembourg



**IMPRESSUM : EDITEUR : OAI** ORDRE DES ARCHITECTES ET DES INGENIEURS-CONSEILS GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG / **CONSEIL DE L'ORDRE :** PRESIDENT : Martin LAMMAR / VICE-PRESIDENT : Gaston FLESCH / SECRETAIRE GENERAL : Louis WEISGERBER / TRESORIER : Jeannot KOCH / MEMBRES : Marie LUCAS, Thierry CRUCHTEN, Jacques WEYLAND / **REDACTION / PHOTOS :** Pierre HURT, DIRECTEUR / HEURES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU VENDREDI DE 8.30 A 12.00 HRS ET DE 13.00 A 17.00 HRS / ADRESSE : 8, RUE JEAN ENGLING / L-1466 LUXEMBOURG / TELEPHONE : +352 42 24 06 / FAX : +352 42 24 07 / E-MAIL : oai@oai.lu / WEB : www.oai.lu / **CONCEPTION :** ROSE DE CLAIRE, DESIGN. / **IMPRESSION :** IMPRIMERIE HENGEN / **TIRAGE :** 2400 EXEMPLAIRES